



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2025**

<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.</p>	<p><b>PRESENTS :</b> M. REVEILLAUD Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - M. BIASON Christophe - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme COURTOIS Christelle - M. CINTRACT Stéphane - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - M. LE HELLEY Johnny - M. VIZQUEL Charles (arrivé au point n°2) - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.</p>
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; TOUZALIN Stéphanie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	<p><b>Pouvoirs :</b> Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. Nicolas REVEILLAUD) - Mme RAT Christine (donne pouvoir à Mme Stéphanie TOUZALIN) - M. BIGNET Grégory (donne pouvoir à M. Christophe BIASON)</p> <p><b>Excusé :</b> Mme CHEVALIER Maryse - Mme DIMIER Brigitte - Mme ALOIN Séverine - M. MICHAUD Mickaël - Mme VACHON Christèle</p>

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025.**

*Adopté à l'unanimité.*

**1. Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2024.**

Le CFU (Compte Financier Unique) mis en place en 2023 met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU reprend notamment les données d'un compte administratif, il est présenté celui de 2024.

La commission générale des finances du 7 avril 2025 a présenté les comptes dans le détail.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 033 202,56	2 708 687,00	6 741 889,56
	Recettes réalisées (1)	B	1 058 051,19	2 829 105,69	3 887 156,88
	Restes à réaliser	C	115 997,75	0,00	115 997,75
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 968 640,39	5 333 836,39	9 302 476,78
	Dépenses réalisées (1)	E	1 019 824,48	2 348 002,73	3 367 827,21
	Restes à réaliser	F	588 815,00	0,00	588 815,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	38 226,71	481 102,96	519 329,67
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-64 562,17	2 625 149,39	2 560 587,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-26 335,46	3 106 252,35	3 079 916,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-472 817,25	0,00	-472 817,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-499 152,71	3 106 252,35	2 607 099,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Monsieur Pascal GALARD a été désigné Président de séance. Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal.

### **Adopté à l'unanimité.**

Le Maire remercie l'ensemble des services qui ont contribué à tenir l'exécution du budget. Il y a eu une bonne préparation et une bonne exécution, il remercie également les élus.

Les dépenses ont été réalisées à plus de 98% et les recettes ont augmenté à 104.4% ce qui représente un excédent de 182 000 € auquel se rajoute notre résultat de l'année dernière à plus de 298 000 €. On sort avec un résultat positif de plus de 481 000 €.

En investissement, on est à 89% de réalisation, on est en adéquation avec notre capacité financière et capacité d'exécution. Versement auprès de Grand Poitiers d'un fonds de concours de 100 000 € pour la voirie.

## 2. Affectation des résultats.

Selon le CFU présenté à la commission générale des finances du 7 avril, Pascal GALARD, adjoint aux finances, reprend les chiffres et soumet l'affectation des résultats sur le budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	481 102,96
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 625 149,39
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 108 252,35
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-26 335,46
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-472 817,25
Besoin de financement F. = D. + E.	499 152,71
AFFECTATION = C. = G. + H.	3 108 252,35
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	499 152,71
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 607 099,64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'affectation des résultats ainsi présentés.

### **Adopté à l'unanimité.**

## 3. Vote des taux de fiscalités directes 2025.

Il est proposé de maintenir les taux actuels à savoir :

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

	Taux
Taxe foncier bâti	37.71%
	Taux
Taxe foncier non bâti	29.21%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13.64%

*Le Maire rappelle les taxes foncières des communes voisines :*

- *St George les Bx 39.93%*
- *Jaunay-Marigny 41.01%*
- *Dissay 37.78%*
- *Naintré 41.77%*

*La commune de Beaumont Saint-Cyr avec 37.71% est donc cohérente avec les communes du nord de Grand Poitiers.*

*Johnny LE HELLEY : Ce qui serait intéressant c'est de travailler sur les 2 autres taxes. La taxe peut inciter à l'amélioration de l'habitat et à remettre en location ou en vente des biens.*

*Le Maire : En juin, il y aura une présentation des résultats du recensement dans lequel il y aura la question des logements vacants et des résidences secondaires.*

*Johnny LE HELLEY : Si on maintient la construction on va vers l'artificialisation des sols.*

*Stéphanie TOUZALIN : Non justement, le nouveau PLUi s'en prémunit. Il prévoit de recentrer vers les zones de bourg avant d'étendre vers les extérieurs.*

*Le Maire : Une étude sera à prévoir.*

*Pascal GALARD : pour information 1% sur le foncier bâti ne représente que 48 000 € de recette*

*Johnny LE HELLEY : C'est bien ça, il ne faut pas voir le financier mais l'impact.*

*Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces taux.*

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4. Projet de réfection du terrain de football BREMAUD 2.**

Il est proposé dans les investissements 2025, la réfection du terrain de football BREMAUD 2.

3 scénarii sont proposés :

- Scalpage et nivellement pour 49 000 € TTC
- Drainage pour 65 000 € TTC
- Drainage + scalpage et nivellement : 90 000 € TTC

*Le Maire rajoute que même si on a évoqué un 4<sup>ème</sup> terrain de foot, cette solution ne semble pas réaliste par rapport aux finances de la commune.*

*Le FAFA, Fonds d'Aide au Football Amateur sera sollicité pour avoir une subvention.*

*Caroline DEFRESSINE : a-t-il été demandé une participation au club ?*

*Le Maire : Le club paie déjà des investissements sur le terrain pour lesquels la commune ne participe pas. Ici il s'agit d'un équipement structurant, le club ne souhaite donc pas y participer.*

*Charles VIZQUEL : Vu que le terrain est déjà trop utilisé, y a-t-il quelque chose de proposé par le club pour diminuer les effectifs ?*

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*Le Maire : Le club travaille déjà avec Dissay pour étaler et alterner les entraînements pour les jeunes mais pas pour les séniors. Aujourd'hui il y a un travail régulier pour optimiser l'utilisation du terrain (réunion régulière avec Hervé et les gérants du club) et le club mène également des opérations pour aller jouer en terrain couvert, en foot salle par temps pluvieux et quand il y a des arrêtés d'interdiction de jouer. Le club sait qu'à ce jour la commune n'ira pas vers un 4<sup>ème</sup> terrain.*

*Historiquement, le club a toujours eu 4 équipes séniors, c'est donc avec les équipes des jeunes qu'ils s'organisent pour minimiser l'utilisation des terrains.*

*Karine HERMOUET : Ne peut-on pas faire comme avec l'école de musique, demander une participation aux communes qui ont des adhérents au club ?*

*Le Maire : Aucune association ne procède de la sorte, il s'agit d'une école communautaire donc on n'est pas dans le même contexte, ce n'est pas possible. On ne peut pas demander au club de réduire ses nombres d'adhérents.*

*Christophe BIASON : Le terrain présente des « flashes » : l'utilisation d'un terrain se compte en heure d'utilisation, la nouvelle infrastructure permettra d'augmenter le nombre d'heure d'utilisation mais ne permettra pas d'augmenter le nombre de joueur sur le terrain.*

*Charles VIZQUEL : Il s'agit de résoudre le problème de fond. Je ne reviens pas sur l'utilité de faire les travaux mais il ne faudrait pas que le problème se renouvelle. La question c'est « Comment éviter que le problème revienne ? », et je pense que réduire le nombre d'adhérent est une solution.*

*Christophe BIASON : L'amélioration du terrain n'en permettra pas plus.*

*Charles VIZQUEL : Le Clain est-il fautif des inondations ?*

*Christophe BIASON : Non le problème ne vient pas de là, Hervé Joyeux (DST) l'a confirmé.*

*Karine HERMOUET : Je ne me souviens plus mais y a-t-il du drainage sur le terrain d'honneur ?*

*Le Maire : oui il y a du drainage c'est notamment pour cela que le terrain reste toujours bien, l'histoire l'a montré. Terrain Brimaud 1 est « bombé » et drainé.*

*Sébastien BLAIN : C'est un très beau club qui réussit bien, il est important de l'accompagner, on a déjà fait des travaux importants, il est important de refaire correctement ces nouveaux travaux même si c'est une des associations qui nous coûte le plus cher. On a été trainé dans la « boue » la dernière fois, aujourd'hui il y a une bonne entente. Je ne suis pas très attaché au foot, mais il faut les aider car c'est un beau club mais il ne faudrait pas qu'ils reprennent leurs anciens propos, au contraire, il faudra qu'ils se rendent compte des efforts fournis une nouvelle fois par la commune.*

*Caroline DEFRESSINE : Je vais comparer quelque chose et ma remarque ne tient qu'à moi, mais on a déjà voté la mise en place des goûters payant ce qui représentait une valeur de 5 000 €/an pour tous les élèves, et là on parle de 90 000 € pour les travaux pour le foot !*

*Le Maire : Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. Compte tenu des présentations, des bons résultats 2024 du club, le Maire propose de mettre au vote le scénario n°1, n°3 le plus complet, ou ne rien faire.*

### Synthèse :

*Aucun élu ne s'est prononcé contre la réfection du terrain.*

*Scénario 1 Scalpage et nivellement :*

*1 pour (Gervais DESFEUX) – 5 abstentions – 15 contre*

*Scénario 3 Drainage + scalpage et nivellement :*

*15 pour – 5 abstentions – 1 contre*

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*En s'appuyant sur la note technique réalisée par Hervé JOYEUX, DST, après en avoir débattu, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de valider le projet de réfection du terrain de football BREMAUD 2 en retenant le choix technique n° 3.*

### **Adopté à la majorité.**

Présents : 18  
Pouvoirs : 3  
Total : 21  
Votants : 21  
Pour : 15  
Contre : 1 Gervais DESFEUX  
Abstention : 5 Charles VIZQUEL – Johnny LE HELLEY - Hugo GITTON - Caroline DEFRESSINE – Karine HERMOUET

### **5. Vote du budget primitif 2025 du budget général de la commune.**

Il est proposé de voter le projet de budget primitif 2025 présenté en commission générale des finances du 7 avril 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission générale en date du 7 avril 2025 a présenté en détail les projets de budget pour 2025 pour la commune et en présente les grandes lignes.

Le Maire informe qu'il n'y aura pas de BP 2026 avec ce mandat. Le BP 2025 a été réalisé sur le principe de la reconduction en fonctionnement avec quelques ajustements.

Les recettes restent pratiquement à équivalence également.

Le BP 2025 soumis devrait donner un autofinancement de 281 000 € pour l'investissement.

Il est proposé 1 000 000 € d'investissement qui sera donc sur 2 exercices glissants : 2025/2026 pour le financement et la réalisation.

Il reprend les PPI : informatique, équipement des services techniques, bâtiments

Sur les 1 000 000 €, il y a 310 000 € de projets nouveaux.

La réserve de 2,6 millions € permet de l'autofinancement, donc sur 2025/2026 il faudra financer 500 000 € : point à travailler avec la commission finances.

Une attention particulière sera faite pour optimiser les subventions pour les bâtiments et pour le terrain de foot.

Le budget principal de la commune est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à 5 351 607.64 €.

Le budget principal de la commune est équilibré en recettes et en dépenses d'investissements à 3 835 204.10 €.

*Gervais DESFEUX : Le budget communication a à nouveau un montant de 25 000 €, or je n'ai rien vu sur les réalisations 2024, je n'ai rien vu pour le site internet, quel est l'utilité de tout ça ? Au regard de ce qui avait été présenté, j'aimerais avoir un retour.*

*Le Maire : Suite à ta demande en commission des finances, un rapport est en court et sera présenté à la commission « communication » et le rapport sera ensuite diffusé.*

*Après mise aux voix, le Conseil Municipal approuve le budget 2025 commune, tel qu'il a été présenté.*

### **Adopté l'unanimité.**

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### 6. Création de 2 postes d'adjoint technique pour le service hygiène.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les besoins de la collectivité pour entretenir les locaux communaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison d'un poste à 14/35<sup>ème</sup> pour exercer les fonctions d'agent d'entretien,
- La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison d'un poste à 17.5/35<sup>ème</sup> pour exercer les fonctions d'agent d'entretien,
- De créer au tableau des effectifs 2 emplois permanents d'Adjoint Technique, dans la filière technique :
  - un à temps non complet à raison de 14/35<sup>ème</sup>,
  - un à temps non complet à raison de 17.5/35<sup>ème</sup>
- Ces postes sont déjà provisionnés dans le budget.

***Adopté à l'unanimité.***

### 7. Tableau des effectifs des emplois permanents.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les différents changements suite à départ (retraite ou autre) de certains agents, avancement de grade et création de poste,

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Sur la proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 14/04/2025 comme suit :

### POSTES POURVUS

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'accueil, état civil, agent postal	35	1	0
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'accueil, état civil, bibliothécaire, agent postal	35	1	0
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent en charge de l'urbanisme	35	1	0
Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	Agent en charge de la comptabilité, élections...	35	1	0
	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	Agent en charge des Ressources Humaines	35	1	0
	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Directrice Générale des Services	35	1	0
Technique	Adjoint Technique	Agent technique polyvalent	35	1	0
	Adjoint Technique	Agent en charge des espaces verts	35	1	0
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	33/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	14/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	17.50/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Agent de maîtrise	Agent en charge des espaces verts	35	1	0
	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent en charge des bâtiments	35	1	0
	Technicien	Directeur des Services Techniques	35	1	0
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	35	1	0
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Agent périscolaire	30.16/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent périscolaire	35/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Adjoint Technique	Agent restauration scolaire	35	1	0
	Adjoint Technique	Agent périscolaire	28	1	0
	Agent de Maîtrise Principal	Agent restauration scolaire	30.50/35 <sup>ème</sup>	1	0
Animation	Adjoint d'Animation	Agent périscolaire	30.34/35 <sup>ème</sup>	1	0
	Adjoint d'Animation	Agent périscolaire/maison des jeunes	31/35 <sup>ème</sup>	1	0

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Directeur Péri-scolaire	35	1	0
	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Directrice Maison des Jeunes	35	1	0
	Adjoint d'Animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Directrice Péri-scolaire	35	1	0
Social	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	ATSEM	30	1	0
	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	ATSEM	35	1	0
	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	ATSEM	35	1	0
	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	ATSEM	25.50/35 <sup>ème</sup>	1	0

### POSTES VACANTS A CONSERVER

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Technique	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent des espaces verts	35/35 <sup>ème</sup>	0	1

### POSTES VACANTS A SUPPRIMER

Filière	Grade/Emploi	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants	MOTIF
Administrative	Rédacteur	35/35 <sup>ème</sup>	0	1	Changement de grade
Administrative	Adjoint Administratif	35/35 <sup>ème</sup>	0	2	Changement de grade
Administrative	Adjoint Administratif	21.50/35 <sup>ème</sup>	0	1	Changement temps de travail
Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	28/35 <sup>ème</sup>	0	1	Augmentation temps de travail
Animation	Adjoint d'Animation	35/35 <sup>ème</sup>	0	1	Changement de grade
Social	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	30.77/35 <sup>ème</sup>	0	1	Départ retraite

**DEMANDE** l'avis préalable du Comité Technique pour la suppression des postes vacants à supprimer.

**PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Beaumont Saint-Cyr sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**S'ENGAGE** à ce que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés soit inscrits au budget de l'exercice en cours.

***Adopté à l'unanimité.***

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### **8. Convention estivale avec GRAND POITIERS pour le déploiement des vélos à assistance électrique et trottinettes PONY.**

Il est proposé de renouveler l'installation de vélos électriques et trottinettes sur notre territoire pour la période estivale soit du 15 juin au 30 septembre 2025. Pour permettre l'installation de ces équipements, il convient de signer une convention avec GRAND POITIERS pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public.

Au vu de l'expérience de 2024, les points de stationnement retenus sont la gare et le lac pour 5 VAE et 5 trottinettes.

*Patrick PASTOUR : C'est un investissement gratuit pour la commune. Il n'y a pas de travaux spécifiques à prévoir car il y a déjà en place des supports vélos. Il n'y a pas de bornes de recharges, c'est la société PONY qui se charge de tout.*

*Gervais DESFEUX : Le lien inscrit dans la convention pour connaître les lieux de présence du matériel ne fonctionne pas.*

*Patrick PASTOUR : Il devra fonctionner quand on aura validé la convention.*

*Sur proposition de Patrick PASTOUR, élu en charge des affaires économiques, et après en avoir délibéré le conseil municipal valide la convention et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'absence son adjoint délégué à signer ladite convention.*

**Adopté à l'unanimité.**

### **9. Vente de matériels des services techniques.**

Dans le cadre du renouvellement des équipements des services techniques, il est proposé de vendre :

- Le camion FIAT DUCATO inventaire n°18-21751 pour une valeur de 4 200 €
- La tondeuse KUBOTA F 2880 inventaire n° 56-21578 pour la valeur de 8 600 €

*Sur proposition de Jacky SZUNIEWIEZ, adjoint à la voirie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la vente de ces 2 équipements et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à ces ventes.*

**Adopté à l'unanimité.**

### **10. Changement de désignation de la voie du lotissement de la Minguétrie.**

La commune de Saint-Cyr avait dénommée en 2009 la voie intérieure du lotissement de la Minguétrie : « Rue de la Minguétrie ». Or le panneau de signalisation de la voie ainsi que l'usage des habitants est au nom de l'« impasse de la Minguétrie ». Il est donc proposé d'acter administrativement ce nom de voie : « Impasse de la Minguétrie ».

*Sur proposition de Jacky SZUNIEWIEZ, adjoint à la voirie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal dénomme la voie intérieure du lotissement de la Minguétrie : « Impasse de la Minguétrie ».*

**Adopté à l'unanimité.**

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### **11. Signature d'un bail commercial pour l'ancien bar/restaurant de la Fontaine, de la rue de Mairie à Traversais.**

Il est proposé de signer un bail commercial pour une activité de bar-restaurant multi-services à compter du 1er juin 2025 avec Monsieur BEURAIN Patrice, restaurateur.

Le loyer sera de 750 € HT/mois les six premiers mois (juin à novembre 2025) et passera à 850 € HT/mois les mois suivants. Il sera révisable annuellement conformément aux clauses de révisions du bail.

Dans le bail, il sera facturé en plus la location de la licence IV pour 50€ HT/mois dès le 1<sup>er</sup> juin 2025.

*Patrick PASTOUR : La prochaine réunion économique abordera les aides que l'on peut mettre en place pour les entreprises.*

*Gervais DESFEUX : quel était le montant de l'ancien loyer ?*

*Pascal GALARD : Il est passé de 450 € à 650 €, il aurait dû augmenter à 850 €, donc on est resté dans les mêmes proportions.*

*Charles VIZQUEL : J'ai appris avec les comités des fêtes de l'installation de cette nouvelle personne, j'aurais aimé être au courant par une communication interne.*

*Patrick PASTOUR : Le comité des fêtes a été alerté pour des raisons d'organisations mais sans confirmation. L'exécutif n'a eu l'information définitive que lundi 7 avril 2025.*

*Pascal GALARD : La lettre d'engagement date que du 10 avril 2025.*

*Patrick PASTOUR : Mr Beurain ne reprendra pas la presse ni le tabac mais souhaite développer le restaurant/traiteur/bar.*

*Le Maire remercie Pascal GALARD et Patrick PASTOUR.*

*Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer ce bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 à Mr BEURAIN pour une activité bar/restaurant, multiservice pour un loyer de 850 € HT/mois avec un tarif préférentiel pour les six premier mois et 50 € HT/mois pour la licence IV.*

**Adopté à l'unanimité.**

### **12. Mise à disposition des salles communales au profit des candidats aux élections municipales**

Monsieur le Maire informe que les élections municipales auront lieu en Mars 2026.

Il propose que la mise à disposition des salles communales soit accordée aux équipes candidates.

Ainsi il est proposé que chaque liste complète ou non, déclarée ou non, puisse disposer gratuitement de salles communales.

Une fois la liste complète et régulièrement déclarée, elle pourra disposer gratuitement de la salle des fêtes et/ou de la salle socio-éducative dans son ensemble 2 fois et uniquement pour des réunions publiques.

Pour le 2<sup>ème</sup> tour, une mise à disposition complémentaire pourra être proposée pour chaque liste.

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la mise à disposition gratuite de salles communales comme indiqué ci-dessus.*

**Adopté à l'unanimité.**

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### POUR INFORMATIONS

- Bilan des instructions des autorisations d'urbanisme sur la commune

Années	Nombre de Permis de Construire déposé			Nombre de Permis de Construire Refusé ou non conforme			Nombre de Déclaration Préalable			Certificat d'Urba. d'info & opérationnel		
	St Cyr	Beaumont	Beaumont St Cyr	St Cyr	Beaumont	Beaumont St Cyr	St Cyr	Beaumont	Beaumont St Cyr	Beaumont	St Cyr	Beaumont St Cyr
2024	6	14	20	0	1	1	34	72	106	220	38	258
2023	7	7	14	2	1	3	32	74	106	189	18	207

Années	Nombre de Permis d'Aménager déposé			nombre d'Autorisations de Travaux déposé		
	St Cyr	Beaumont	Beaumont St Cyr	St Cyr	Beaumont	Beaumont St Cyr
2024	1	0	1	2	2	4
2023			0	0	3	3

DIA : apportée par les notaires : 30 cette année

Données des communes alentours :

Commune	Cua	Cub	DP	PC
DISSAY	82	1	71	24
JAUNAY-MARIGNY	290	32	218	67
ST GEORGES LES BX	111		109	18

Stéphanie TOUZALIN, adjointe à l'urbanisme après avoir présenté les données remercie grandement le travail de Christelle CALVADOS, agent à l'urbanisme, qui est pleinement impliquée et avec qui elle est très fière de travailler. Elle fournit un très grand travail de qualité.

Le Maire remercie également le travail de Christelle et Stéphanie qui s'occupe d'une charge très importante par rapport aux autres communes. Il ne faut pas oublier que le droit n'est pas un droit acquis La commune a la volonté d'accompagner l'ensemble des habitants afin de ne pas se trouver avec des permis refusés, donc il y a un accompagnement poussé, un travail discret et chronophage, et dans lequel les relations ne sont toujours pas faciles. C'est un service dans lequel il y a des contraintes administratives avec des délais impartis et courts, les habitants ne comprennent pas toujours ces contraintes et sont parfois de mauvaises fois, il faut alors passer du temps et avoir de la pédagogie tout en restant ferme, respectueux et accompagnant.

Stéphanie TOUZALIN : C'est un travail très enrichissant qui a amélioré ma gestion des conflits, il faut souvent avoir une main de fer dans un gant de velours, mais c'est très intéressant.

Sujet divers :

Gervais DESFEUX : On parle beaucoup du foot mais j'aimerais parler du club de tennis de table qui est sur la commune depuis plusieurs années qui bénéficie de nos locaux, qui ont des équipes en Régional. Depuis 2018, il y a des néons grillés, on leur a dit que louer une nacelle ça coûte cher, donc vu ce que l'on paie au foot, je pense que l'on pourrait payer une nacelle pour le remplacement de néon.

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Le Maire : Je ne peux pas laisser dire que les services techniques ne font rien. Anne Marie Rousseau est présidente de l'association et nous a jamais fait remonter ce problème. Les services techniques n'ont jamais voulu de manière volontaire de ne pas faire l'intervention. Il n'y a pas de favoritisme entre les associations. Les locaux sont entretenus comme d'autres locaux. Je saisis la présidente pour savoir si elle a les mêmes pensées que toi.

Bernard BLANCHARD : Si pour des raisons de championnat, les lumières n'étaient pas aux normes, et si le club était venu nous voir pour en discuter, on aurait fait le nécessaire.

### Appel à volontaires :

Sébastien BLAIN : Pour rappel, le 27 avril 2025, à la foire aux biquions, il y a la marche aux orchidées : je fais un appel aux volontaires, pour l'accompagnement.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 22h10.  
La date du prochain conseil municipal est prévue pour le 02 juin 2025.*

Le Maire  
Nicolas REVEILLAULT



Le secrétaire  
Stéphanie TOUZALIN

